

## Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 9 MARS 2026

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames, Garnier, Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Duval pouvoir à Mme Cormier

### **OBJET : Création de 4 emplois d'agent social**

Monsieur le Président ayant exposé le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires  
relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,  
Vu les besoins du service,

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,**

#### **Article 1 : Objet**

Il est créé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 4 emplois permanents à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) d'agent social. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de

- *Agent social territorial*
- *Adjoint social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,*
- *Adjoint social territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.*

#### **Article 2 : Budget prévu**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

#### **Article 3 : Effet**

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

#### **Article 4 : Exécution**

Le Président et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

**Article 5 : Voies et délais de recours**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Président  
G. POISSON



The stamp is circular and blue. It contains the text 'C.C.A.S.' at the top, 'Résidence Les Rosiers' in the center, and '53960 BONCHAMP' at the bottom. A signature is written over the stamp.